

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	11
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	1.1.1 Gignac - Secteur Passide - Réalisation de logements de fonction pour les gendarmes dont 1 réversible pour les personnels auxiliaires, d'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services et des locaux techniques.

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Denis MAULANDI
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250819-20250819-11-DEV-DE
Date de télétransmission : 20/08/2025
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 1.1.1 GIGNAC

Secteur Passide – Réalisation de logements de fonction pour les gendarmes dont 1 réversible pour les personnels auxiliaires, d'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services et des locaux techniques.

Le 19 août 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant le besoin exprimé par la gendarmerie nationale de reconfigurer son organisation territoriale dans le département de l'Hérault en transférant la brigade de recherches, le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et de la brigade motorisée de Lodève à Gignac.

Considérant la désignation par la gendarmerie nationale d'un foncier sur le secteur Passide à Gignac – appartenant à la CCVH – pour accueillir le futur projet.

Considérant que la CCVH portera les études nécessaires à la procédure de Déclaration de Projet emportant Mise en Comptabilité du PLU de la commune de Gignac (terrains actuellement en zone agricole – non constructible du document d'urbanisme). À ce titre, Héroult Logement se positionne comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la CCVH et la commune de Gignac pour mener à bien la procédure de DPMEC PLU.

Considérant la délibération de la CCVH en date du 09 juillet 2025 n°3866 identifiant Héroult Logement comme organisme pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier de construction du nouveau casernement de gendarmerie sur la commune de Gignac.

Considérant qu'Hérault Logement construira puis louera, à la gendarmerie nationale sous la forme d'une redevance, les logements, les bureaux, les locaux de services et les locaux techniques ainsi créés selon les conditions juridico-financières du décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016

Considérant la présente délibération qui sera complétée par une délibération ultérieure qui indiquera le coût d'acquisition du foncier et précisera le plan de financement de l'opération.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'ouvrir l'opération pour la réalisation de logements de fonction pour les gendarmes dont 1 réversible pour les personnels auxiliaires, d'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services et des locaux techniques sur le secteur Passide sur la commune de Gignac.

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à poursuivre les échanges avec la gendarmerie nationale, notamment sur la programmation et la redevance.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à poursuivre les échanges et négociations avec la CCVH concernant la procédure de DPMEC PLU, notamment sur la mission d'Hérault Logement comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

